

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 6
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme Herminia COUSIN, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène, Mme GUINET Marie-Cécile, M. PRUD'HOMME Grégory, M. GAY Christian et Mme BRIDET Hélène

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. APRILE Bernard pouvoir à Mme BRIDET Lucile
M. HOARAU Philippe pouvoir à Mme DUPONT Marylène

Secrétaire de séance : Mme BRIDET Lucile

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.03.04 –AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025,

Après avoir entendu, approuvé et adopté le compte financier unique 2025,

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un déficit d'exploitation de 897.61 € mais un total à affecter de 83 465.32€ grâce aux résultats antérieurs reportés de l'année 2024, et un excédent d'investissement 2025 de 9 417.38 € mais un total à affecter de 34 148.81€ grâce au solde d'exécution cumulé d'investissement de l'année 2024,

DECIDE d'Affecter le résultat comme suit :

83 465.32 € à l'article R 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement.

34 148.81 € à l'article R 001 – solde d'exécution cumulé d'investissement – Section d'investissement.

Pour rappel : – 23 503.10€ pour les Restes à réaliser 2025 (38 796.10 € en recettes et 62 299.20 € en dépenses)

L'affectation du résultat 2025 n'est pas approuvée et n'est pas adoptée à la majorité

Contre 6 : M. COURTOIS Hervé, Mme DUPONT Marylène et son pouvoir, Mme GUINET Marie-Cécile, M. GUINET Nicolas, M. PRUD'HOMME Grégory

Pour 5 : Mme BRIDET Lucile et son pouvoir, Mme COUSIN Herminia, M. GAY Christian, Mme BRIDET Hélène

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Maire, le 04/03/2026
Le Maire, Hélène BRIDET

